



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24071676

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23-04-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0473 366 007

Nom

(en entier) : AGENT DE BANQUE ET D'ASSURANCES WALLONIE
PICARDE

(en abrégé) :

Forme légale : Société en Commandite

Adresse complète du siège : Rue Royale, 105-107-109 à 7500 Tournai

30 AVR. 2024

BELGISCH STAATSBLAD
BESTUUR

Objet de l'acte : Démissions et nomination de Gérants / démissions et nomination en tant qu'associé B

Extrait du PV d'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2024:

" 2. Démission de Monsieur Sébastien Lecrenier en qualité de gérant

(...)

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Sébastien LECRENIER de son poste de gérant et accepte que sa démission prenne effet au 31 janvier 2024.

(...)

3. Retrait de Monsieur Sébastien LECRENIER en qualité d'associé B

Monsieur Sébastien LECRENIER a également notifié au secrétariat de l'assemblée générale son retrait en tant qu'associé B de la société. (...)

Monsieur Sébastien LECRENIER souhaite que son retrait prenne effet au 31 janvier 2024, ce par dérogation aux statuts de la société, qui prévoient l'obligation de respecter un délai de préavis de 6 mois.

L'assemblée accepte son retrait en tant qu'associé B au 31 janvier 2024.

(..)

4. Admission d'un nouvel associé commandité B en la personne de Madame Vanessa VIENNE et nomination de ce dernier au poste de gérant

(...)

L'assemblée accepte l'admission de Madame Vanessa VIENNE en tant qu'associé commandité B et sa nomination en tant que gérant pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} février 2024, après que celle-ci ait marqué son accord express sur les dispositions des statuts et du règlement d'ordre intérieur et qu'elle s'engage à observer scrupuleusement les dispositions de ces contrats à compter de la date de son entrée.

5. Démission de Madame Angélique BOURGUELLE en qualité de gérant

(...)

L'assemblée prend note de la démission de Madame Angélique BOURGUELLE de son poste de gérant et accepte que sa démission prenne effet au 29 février 2024.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

(...)

4. Retrait de Madame Angélique BOURGUELLE en qualité d'associé B

Madame Angélique BOURGUELLE a également notifié au secrétariat de l'assemblée générale son retrait en tant qu'associé B de la société. (...)

Madame Angélique BOURGUELLE souhaite que son retrait prenne effet au 29 février 2024, ce par dérogation aux statuts de la société, qui prévoient l'obligation de respecter un délai de préavis de 6 mois.

L'assemblée accepte son retrait en tant qu'associé B au 29 février 2024.

(..)

Fait à Tournai, le 15 avril 2024

Geoffrey MIATTON
Directeur-gérant